



### **Siège social ou bureau du Siège social ou antennes**

Adresse Siège social ou bureau du siège social : lieu où se trouve la résidence officielle de l'association  
Antennes : Etablissements secondaires de l'association : Elles ne disposent pas de personnalité juridique et n'ont aucune autonomie. Elles dépendent du siège social. L'antenne est un lieu où on peut recueillir d'utiles informations. Les responsables de ses antennes jouent un rôle important : organiser des manifestations, des projets, trouver des fonds, des parrains, ils encadrent des bénévoles, toujours sous le contrôle de la Présidente. Les membres de chaque antenne sont nommés par la présidente chaque année. La Présidente est informée de chaque décision et donne son aval..



## **Carte d'identification de l'association**



### **Statuts juridique**

Statuts : ils sont consultables au bureau du siège. On peut le trouver également sur le site rubrique don/adhésion

Règlement intérieur qui complète les statuts validé tous les ans par l'AG sauf si aucune modification n'est apportée : voir site rubrique don/adhésion (coupon adhésion, plan du site, documents à télécharger)

Autres règlements bien précis de la vie courante validés par le bureau uniquement et pas en AG Mais, ces règlements sont signés avec la mention « lu et approuvé » par l'adhérent concerné. Ces règlements ne sont de ce fait pas contestables.

### **Activités**

Différents domaines d'actions humanitaires

Objet social

Bénéficiaires  
Plusieurs Zones d'intervention

Habilitations  
A intervenir au Vietnam et rapports d'activités à remettre aux Autorités compétentes

Partenariat après signatures de conventions avec des organisations de plusieurs commissions

**Le site de l'association** est une source d'informations et de documents au quotidien



### **Instances associatives**

- Le CA veille au respect du projet associatif. Il définit la stratégie de l'organisation et en contrôle la mise en œuvre par le bureau, s'assure du respect des statuts et des règlements intérieurs

Le bureau préside, il prend les décisions de la vie courante et les valide. Le bureau est placé à la tête de l'administration 'et l'organisation. Il jouit d'une autorité dans le cadre de la gestion, des documents internes au fonctionnement de l'association au quotidien.



### **Catégories de membres : des 3 commissions**

- Membres actifs Vietnam
- Membres responsable actifs
- Membres adhérents Vietnam
- Membres bienfaiteurs toutes commissions
- Membres bénéficiaires toutes commissions
- Membres d'honneur toutes commissions
- Membres de droit du comité de pilotage



### **Assemblée générale ou extraordinaire**

La Convocation de l'AG se trouve sur le site de l'association, rubrique Agenda. Seuls sont autorisés à participer à l'AG, les membres actifs, membres responsables actifs, membres fondateurs, membres de droit du comité de pilotage, tous ayant confirmés leur présence par courriel au plus tard 48h avant la dite date. Avant le début de la séance, le bureau lit l'article des statuts concernant le déroulement de l'assemblée générale. Il indique les moments auxquels la parole sera donné afin d'éviter tout débordement. Les membres présents débattent de manière impartiale et valident un nouveau projet ou une modification à apporter en dehors des décisions de la vie courante. Puis le bureau présente le compte de résultat de l'année (une synthèse des charges et produits).



**Adhésion** : voir site rubriques don/adhésion, plan du site, documents à télécharger (à compléter après lecture du RI)

**Renouvellement adhésion** : Voir règlement intérieur site, toute adhésion ou renouvellement doit être approuvés par le bureau qui statue.